

COLLECTE LATÉRALE

Des ordures ménagères et du tri

ADOPTONS
LES BONS
GESTES !

Ouverture
côté route



Posez sur
le marquage

Regroupez
si possible
les bacs par 2
(avec celui du voisin)



ATTENTION :

Les sacs en dehors des poubelles
ne seront pas collectés



LES QUESTIONS QUE VOUS VOUS POSEZ :

→ Qu'est-ce que la collecte latérale ?

Il s'agit d'une collecte des déchets orchestrée par un seul opérateur. Un bras hydraulique situé sur le côté droit de la benne, vient pincer les bacs - positionnés sur un emplacement dédié - puis les soulever afin de collecter les déchets. Le tout étant manié par le chauffeur depuis son poste de conduite à l'aide d'un levier façon joystick et de 5 caméras.

→ Pourquoi mettre en place la collecte latérale ?

Cette collecte permet avant tout d'améliorer la sécurité des agents et de limiter le nombre d'accidents du travail. C'est aussi l'occasion de professionnaliser les agents sur un nouveau métier de conducteur-opérateur.

Il n'est pas nécessaire de rincer les emballages triés, il suffit de bien les vider.

Cela évite de gaspiller de l'eau.

Pensez à compacter les emballages pour gagner de la place.



LES BONS GESTES À ADOPTER

→ Positionner les bacs avec l'ouverture côté route et sur le marquage au sol.

Le camion est capable de collecter deux bacs en même temps, d'où le regroupement de bacs avec celui de votre voisin lorsque cela est possible.

→ Respecter les horaires de présentation des bacs.

Le camion peut passer beaucoup plus tôt qu'habituellement pour diverses raisons (travaux, panne, baisse de travail l'été). Si votre bac n'est pas sorti, il ne sera pas collecté.

Nous vous conseillons donc respecter les horaires de présentation des bacs indiqués sur le calendrier de collecte.

→ Apporter les gros cartons à la déchèterie ou découper les avant de les mettre dans le bac de tri. Sinon lorsqu'ils se déplient, ils se coincent dans le bac et celui-ci risque d'être mal vidé.



→ Respecter le stationnement pour ne pas gêner la prise des bacs par le camion.

→ Les sacs ou les cartons mis à côté des bacs ne seront plus collectés.

Si exceptionnellement vous avez plus de déchets vous pouvez contactez

► **N° Vert 0 800 41 88 00**

nous trouverons une solution.



LES BONS GESTES À ADOPTER

→ À qui appartiennent les bacs ?

Les bacs appartiennent à Angers Loire Métropole. Ils portent un numéro d'identification et un autocollant à votre adresse, mais l'entretien est à votre charge.

→ Comment entretenir les bacs ?

Ils doivent être nettoyés à l'intérieur et à l'extérieur. Un bac mal entretenu peut être refusé à la collecte.

→ Bac volé (ou dégradé) comment faire ?

En cas de vol ou de vandalisme Angers Loire Métropole remplace votre bac sur présentation d'une déclaration de vol effectuée au commissariat.

**Angers Loire Métropole assure la maintenance
ou l'échange de votre bac gratuitement.**

Munissez-vous du code gravé en blanc sur la cuve du bac
et contactez-nous au :

▶ N° Vert 0 800 41 88 00

TRI ET +



L'APPLI QUI DIT
QUAND SORTIR

**SA POUBELLE
ET BIEN + ENCORE !**

VOUS POUVEZ
TÉLÉCHARGER
L'APPLI SUR :

